



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT**, tenue le lundi, 2 avril 2012 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents, les conseillères et conseillers: **RÉAL BRUNELLE, DIANE PERRON, JACQUES LAPENSÉE et MARIE-ÈVE LAGACÉ.**

Était absente, la conseillère **ANIE PERRAULT**. Le poste de conseiller du district #2 de Lac Bromont est vacant.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Me **JOANNE SKELLING**, greffière, sont également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

#### **ORDRE DU JOUR**

---

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2012-04-135 1.1** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 avril 2012
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2012-04-136 2.1** Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 5 et 19 mars 2012
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - N.M. 3.1** Dépôt de la liste des permis de construction du mois de mars 2012
  - 2012-04-137 3.2** Adoption de la liste des comptes à payer au 31 mars 2012
  - 2012-04-138 3.3** Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2012
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 2012-04-139 4.1** Achat de billets pour le banquet de clôture de la Semaine de l'action bénévole
  - 2012-04-140 4.2** Appui à l'élection au Conseil National d'administration de la FCM

<b>2012-04-141</b>	<b>4.3</b>	Participation aux Assises annuelles de <i>l'Union des municipalités du Québec</i>
	<b>5.</b>	<b><u>RÈGLEMENTS</u></b>
<b>A.M.</b>	<b>5.1</b>	Avis de motion du règlement 995-2012 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux
<b>2012-04-142</b>	<b>5.2</b>	Adoption de la résolution PP-02 autorisant un projet particulier de centre de villégiature sur la rue de Soulanges
	<b>6.</b>	<b><u>AFFAIRES COURANTES</u></b>
	<b>6.1</b>	<b>FINANCES ET TRÉSORERIE</b>
<b>2012-04-143</b>	<b>6.1.1</b>	Appropriation au fonds des carrières et sablières pour le financement d'un projet
<b>2012-04-144</b>	<b>6.1.2</b>	Appropriation au fonds des parcs et terrains de jeux pour le financement d'un projet
<b>2012-04-145</b>	<b>6.1.3</b>	Appropriation au fonds dédié à la réserve des eaux pour le financement de divers projets
<b>2012-04-146</b>	<b>6.1.4</b>	Emprunt au fonds de roulement pour le financement de divers projets
<b>2012-04-147</b>	<b>6.1.5</b>	Adoption des amendements budgétaires au 31 mars 2012
	<b>6.2</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
<b>2012-04-148</b>	<b>6.2.1</b>	Octroi d'un contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2012
	<b>6.3</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES</b>
<b>2012-04-149</b>	<b>6.3.1</b>	Autorisation de la signature d'un protocole d'entente relatif aux travaux municipaux du projet « Val – 3 » (Rue Enright)
<b>2012-04-150</b>	<b>6.3.2</b>	Modification du protocole d'entente relatif aux travaux municipaux du projet «Les Prés-Verts »
	<b>6.4</b>	<b>LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE</b>
<b>2012-04-151</b>	<b>6.4.1</b>	Accès et utilisation du Centre récréatif IBM par le Club de soccer Bromont
<b>2012-04-152</b>	<b>6.4.2</b>	Entente d'utilisation prioritaire et gratuite des installations sportives municipales par le Club de soccer Bromont
<b>2012-04-153</b>	<b>6.4.3</b>	Demande de soutien financier pour l'organisation d'une fête de quartier le 24 juin 2012 par Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc.
<b>2012-04-154</b>	<b>6.4.4</b>	Identification du bâtiment de la Bibliothèque municipale
<b>2012-04-155</b>	<b>6.4.5</b>	Autorisation de participation au colloque Carrefour action municipale et famille 2012

	<b>6.5</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
<b>2012-04-156</b>	<b>6.5.1</b>	Adoption du procès-verbal du comité de circulation du 24 février 2012
<b>2012-04-157</b>	<b>6.5.2</b>	Modification de la signalisation aux abords de l'Aréna
	<b>6.6</b>	<b>GREFFE</b>
	<b>6.7</b>	<b>URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>
<b>2012-04-158</b>	<b>6.7.1</b>	Demande de dérogation mineure pour un garage attenant à une résidence située au 120, rue de Louis-Hébert
<b>2012-04-159</b>	<b>6.7.2</b>	Demande de dérogation mineure pour la coupe d'un arbre sur la rue Champlain
<b>2012-04-160</b>	<b>6.7.3</b>	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle maison bifamiliale située au 164-166 rue Bagot
<b>2012-04-161</b>	<b>6.7.4</b>	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence située au 222, rue Roberts
<b>2012-04-162</b>	<b>6.7.5</b>	Demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une enseigne détachée pour un commerce (Clinique dentaire Clermont) située dans le secteur patrimonial
<b>2012-04-163</b>	<b>6.7.6</b>	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un bâtiment commercial situé sur la Place West Shefford
<b>2012-04-164</b>	<b>6.7.7</b>	Demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un nouveau stationnement dans la zone patrimoniale (Place MacPherson)
<b>2012-04-165</b>	<b>6.7.8</b>	Demande de modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet « Val des Irlandais » sur la rue Missisquoi Nord
<b>2012-04-166</b>	<b>6.7.9</b>	Retrait du caractère public du lot 4 804 055, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue des Fougères
<b>2012-04-167</b>	<b>6.7.10</b>	Vente du lot 4 804 055, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue des Fougères
<b>2012-04-168</b>	<b>6.7.11</b>	Cession d'une servitude en faveur de Bell et Hydro-Québec sur une partie du lot 2 593 793
	<b>6.8</b>	<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>
	<b>6.9</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
<b>N.M</b>	<b>6.9.1</b>	Dépôt de la liste des engagements de surnuméraires
<b>2012-04-169</b>	<b>6.9.2</b>	Embauche au poste de mécanicien au service des Travaux publics
<b>2012-04-170</b>	<b>6.9.3</b>	Embauche au poste de préposé aux permis au service de l'urbanisme, de la planification et du développement durable
<b>2012-04-171</b>	<b>6.9.4</b>	Renouvellement du contrat de travail du lieutenant en prévention incendie

- 6.10 TOURISME
- 2012-04-172 6.10.1 Demande d'appui à l'évènement des journées « Portes ouvertes » de la RARCE
- 2012-04-173 6.10.2 Demande d'appui à la Fête du chocolat Édition 2012
- 2012-04-174 6.10.3 Demande d'appui au Centre national de cyclisme de Bromont
- 2012-04-175 6.10.4 Autorisation au passage du Mini Tour IGA Charles-Bruneau

## 7. DIVERS

- 2012-04-176 7.1 Demande de soutien financier de l'APHPCR
- 2012-04-177 7.2 Appui à l'étude de faisabilité relativement au projet de prolongement du train de banlieue

## 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N.M. 8.1 Répertoire des entreprises industrielles 2012
- N.M. 8.2 Déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Réal Brunelle
- N.M. 8.3 Rapport d'activités annuel du trésorier au DGEQ
- N.M. 8.4 Résolution d'appui de la MRC de Brome-Missisquoi sur la tarification applicable aux centres de ski
- N.M. 8.5 Résolution de la municipalité de Shefford demandant la réfection du Chemin Saxby Sud
- N.M. 8.6 Résolution de la municipalité de Brigham demandant une analyse de faisabilité de la mise en place d'une régie intermunicipale en sécurité incendie
- N.M. 8.7 Lettre de remerciement de madame Marie Boucher
- N.M. 8.8 Lettre de remerciement de madame Teresa Maguire

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

- 2012-04-178 9.1 Participation à un souper bénéfique au profit du Regroupement Soutien aux Aidants Brome-Missisquoi
- 2012-04-179 9.2 Appui à une demande à la CPTAQ concernant une partie du lot 2 928 622 sur le chemin Perreault
- 2012-04-180 9.3 Autorisation à Vidéotron pour l'installation permanente de trois tours de télécommunications

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2012-04-181 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2012-04-135**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2012**

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 avril 2012 avec modifications par l'ajout en affaires nouvelles, des sujets suivants :

- 9.1** Participation à un souper bénéfice au profit du Regroupement Soutien aux Aidants Brome-Missisquoi
- 9.2** Appui à une demande à la CPTAQ concernant une partie du lot 2 928 622 sur le chemin Perreault
- 9.3** Autorisation à Vidéotron pour l'installation permanente de trois tours de télécommunications

**ADOPTÉE**

**2012-04-136**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUES LES 5 ET 19 MARS 2012**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars et de la séance extraordinaire du 19 mars 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mars 2012 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2012, tels que soumis.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION  
DU MOIS DE MARS 2012**

**2012-04-137**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU  
31 MARS 2012**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 mars 2012, au montant de **3 482 601,79 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer : **823 278,24 \$ (2012)**  
**29 934,19 \$ (2011)**

Caisse déboursés : **2 282 486,45 \$**

Paies versées le:  
-8 mars 2012 **182 511,15 \$**  
-22 mars 2012 **164 391,76 \$**

Faits saillants :

4841	Paiement de 230 612,24\$ à Allaire et Gince pour le remplacement des conduites d'aqueduc diverses rues.
4844	Paiement de 54 674,86\$ à Industries de ciment de la Guadeloupe pour l'achat de ponceaux.
4853	Paiement de 172 299,00\$ à la MRC de Brome-Missisquoi pour 1er versement de la quote-part de 2012.
4877	Paiement de 95 594,47\$ à Toitures Couture & ass. Inc. pour la réfection de la toiture à la CTE.
4893	Paiement de 35 897,65\$ à la S.A.A.Q. pour l'immatriculation des véhicules pour 2012.
4943	Paiement de 358 087,77\$ à Consturctions DJL pour des travaux routiers et l'achat de pierre et gravier.
M1155	Paiement de 308 917,59\$ à la Banque Nationale pour le remboursement au fonds de roulement.
M1156	Paiement de 200 000\$ à la Banque Nationale pour l'augmentation du fonds de roulement.
M1163	Paiement de 738 956,25\$ à la RBC Dominion valeurs mobilières pour l'échéance d'une dette.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**2012-04-138**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 20 MARS 2012**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 mars 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU

Que les membres de ce Conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 mars 2012.

**ADOPTÉE**

**2012-04-139**

**ACHAT DE BILLETS POUR LE BANQUET DE CLÔTURE DE  
LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2012**

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole de Granby inc. a fait parvenir une lettre à la Ville de Bromont, en date du 29 novembre 2011, afin que la Ville participe au banquet de clôture de la Semaine de l'action bénévole qui se tiendra le samedi 21 avril 2012;

ATTENDU QUE des résidents de Bromont agissent en tant que bénévoles pour le Centre d'action bénévole de Granby inc;

ATTENDU QUE deux (2) résidents de Bromont sont nommés à l'occasion de ce banquet;

ATTENDU QUE le coût du billet est de 30,00 \$ par personne;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont fasse l'achat de deux (2) billets supplémentaires pour le banquet de clôture de la Semaine de l'action bénévole qui se tiendra le samedi 21 avril 2012, pour un montant total de 60,00 \$ incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'appliquer au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2012-04-140**

**APPUI À L'ÉLECTION AU CONSEIL NATIONAL  
D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS (FCM)**

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les divers enjeux liés aux politiques et programmes de compétence fédérale;

ATTENDU QUE le Conseil national d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le 75<sup>e</sup> Congrès annuel de la FCM aura lieu du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2012 et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera suivie de l'élection du Conseil national d'administration de la FCM;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le Conseil municipal de la Ville de Bromont appuie l'élection de madame Pauline Quinlan, mairesse de la Ville de Bromont, à titre de membre du Conseil national d'administration de la FCM;

Que ce Conseil autorise la Ville de Bromont à assumer tous les coûts liés à la participation de madame Pauline Quinlan aux réunions du Conseil national d'administration de la FCM dans le cadre de ce mandat;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les appliquer au paiement de toute dépense encourue à ce titre.

**ADOPTÉE**

**2012-04-141**

**PARTICIPATION D'ÉLUS AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UMQ  
ET À D'AUTRES FORMATIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2012**

ATTENDU QUE des membres du conseil municipal participent annuellement à diverses formations et congrès lesquels regroupent plusieurs activités de perfectionnement, ateliers politiques, cliniques techniques, conférences et forums de discussion traitant de législation, de politique et d'actualité municipales ;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PARMARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser deux (2) membres du conseil municipal à participer aux Assises annuelles de *l'Union des municipalités du Québec* qui se tiendront du 9 au 12 mai 2012, à Gatineau ;

D'autoriser un (1) membre du conseil municipal à participer au colloque annuel de *Les Arts et la Ville* qui se tiendra du 16 au 18 mai 2012 à Rouyn-Noranda ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacements et de repas des élus participant auxdits congrès et colloques.

**ADOPTÉE**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 995-  
2012 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX ET  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 950-2008**

Monsieur le conseiller Réal Brunelle donne un avis de motion, conformément aux lois applicables, à l'effet que le projet de règlement numéro 995-2012 intitulé « Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement numéro 950-2008 » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

**2012-04-142**



**ADOPTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO PP-02 AFIN  
D'AUTORISER POUR LE LOT 2 929 687, LA RÉALISATION D'UN  
CENTRE DE VILLÉGIATURE (PETITS CHALETS), EN VERTU DU  
RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN  
IMMEUBLE (PPCMOI)**

ATTENDU QU'une demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) relative à un projet de développement du lot 2 929 687 sur la rue de Soulanges a été déposée ;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur n'y permet que des habitations unifamiliales avec des terrains d'une superficie minimale de 960 mètres carrés (si raccordées aux deux services) ou de 3 000 mètres carrés (résidences non desservies par les services municipaux) ;

ATTENDU QUE le projet viserait l'implantation d'un maximum de vingt petits chalets d'une superficie maximale de 50 mètres carrés pour une location à court et moyen terme qui pourrait avoir cours sur quatre saisons, tel qu'illustré au plan soumis à l'appui de la demande ;

ATTENDU QUE ce type d'usage n'est pas permis par la réglementation actuelle et qu'un PPCMOI consiste en un outil d'urbanisme approprié pour encadrer ce type de projet ;

ATTENDU QU'au niveau de l'aménagement paysager, le projet vise à conserver un maximum du boisé existant et d'intégrer les bâtiments à l'intérieur de zones herbacées et arbustives et à planter une série de conifères le long du boulevard Pierre-Laporte ;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite que dans le cadre du PPCMOI, il lui soit permis d'utiliser un conteneur comme structure de son bâtiment électrique, ce qui va à l'encontre du règlement de zonage de la municipalité (art. 222.2) ;

ATTENDU QUE le promoteur souhaite que l'architecture finale des bâtiments et les aménagements paysagers finaux soient assujettis au PIIA et que l'objet de la demande porte principalement sur l'usage ;

ATTENDU la localisation géographique du projet, lequel est situé dans un secteur où peu de projets voient le jour ou sont mis de l'avant actuellement ;

ATTENDU QUE le projet correspond à une offre de service différente de celles actuellement offertes sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* donne le pouvoir discrétionnaire au conseil municipal d'assujettir l'approbation d'un PPCMOI à toute condition eu égard aux compétences de la municipalité ;

ATTENDU QU'un premier projet de résolution PP-02 a été adopté le 6 février 2012;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 mars 2012 à l'égard dudit premier projet de résolution, laquelle a été suivie par l'adoption d'un second projet de résolution avec quelques modifications;

Attendu qu'un avis public concernant l'approbation référendaire du projet par les personnes habiles à voter du secteur concerné a dûment été publié et qu'aucune demande de tenue de registre n'a été reçue en temps opportun;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la résolution numéro PP-02 conformément au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, à l'effet d'accorder, pour le lot numéro 2 929 687, situé sur le terrain de la rue de Soulanges près du boulevard Pierre-Laporte, l'autorisation de construire et d'opérer un centre de villégiature (petits chalets), malgré les usages prescrits à la grille de spécification en vigueur pour la zone H04-411 du *Règlement de zonage 876-2003* de la Ville de Bromont, le tout conformément aux documents déposés et aux conditions suivantes :

- i) Les cabines devraient être le moins visibles possibles à partir du boulevard Pierre-Laporte, le tout suivant un plan d'aménagement préparé par un architecte-paysagiste devant être déposé au soutien de la demande de PIIA, à la satisfaction de la Ville;
- ii) Le lotissement et la vente de cabine y seraient formellement interdits;
- iii) La location de cabine ne devrait être qu'à court terme et ne pourrait être permise pour une durée de plus de 30 jours;
- iv) Aucun bâtiment accessoire (piscine, cabanon, etc.) ne devrait être permis pour les cabines;
- v) Le projet devrait permettre l'aménagement d'un débarcadère public pour les canots et kayak sur la rivière Yamaska dans le cadre de la contribution pour les fins de parc;
- vi) Une seule habitation unifamiliale pourrait être permise sur le lot dans la mesure où elle serait utilisée par l'exploitant du centre de villégiature;
- vii) Aucun affichage commercial pour le projet ne pourrait être visible à partir du boulevard Pierre-Laporte;
- viii) L'architecture des cabines devrait être approuvée par le comité consultatif d'urbanisme avant la signature d'une entente relative aux travaux municipaux et celles-ci devraient être des modèles de performance environnementale (efficacité énergétique, toits verts, eaux de pluie, etc.);
- ix) L'aspect extérieur des cabines devra être maintenu en bon état et toute cabine en mauvais état devra être rénovée ou démolie dans les soixante (60) jours suivant un avis écrit de la municipalité;
- x) Le prolongement des infrastructures (égouts et aqueducs) devrait permettre la conversion future du projet et respecter le guide des normes de la municipalité en vigueur;
- xi) Les feux de camp devraient être limités à un site collectif et les feux individuels devraient être prohibés;
- xii) Le site de rassemblement du centre de villégiature ne devrait pas être visible à partir du boulevard Pierre-Laporte;
- xiii) Une servitude de bruit devrait être enregistrée au profit de la Ville de Bromont, laquelle devra être enregistrée aux frais du promoteur.

De fixer un délai de soixante (60) mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**ADOPTÉE**

**2012-04-143**

**APPROPRIATION AU FONDS DES CARRIÈRES ET SABLIERES  
POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET  
(EXERCICE FINANCIER 2012)**

ATTENDU l'adoption du budget 2012 conformément à la résolution numéro 2011-12-603 ;

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2012-2013-2014 conformément à la résolution numéro 2011-12-604 ;

ATTENDU le financement d'un projet par le fonds des carrières et sablières ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **150 000 \$** au fonds des carrières et sablières pour financer le projet suivant :

Service	Description	Montant Alloué
Travaux publics	Réhabilitation des chemins de gravier	150 000 \$

**ADOPTÉE**

**2012-04-144**

**APPROPRIATION AU FONDS DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX  
POUR FINANCER UN PROJET – EXERCICE FINANCIER 2012**

ATTENDU l'adoption du budget 2012 conformément à la résolution numéro 2011-12-603 ;

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2012-2013-2014 conformément à la résolution numéro 2011-12-604 ;

ATTENDU le financement d'un projet par le fonds des parcs ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **19 000 \$** au fonds des parcs et terrains de jeux pour financer le projet suivant :

Service	Description	Montant Alloué
Loisirs	Aménagement parc du domaine du Boisé	19 000 \$

**ADOPTÉE**

**2012-04-145**

**APPROPRIATION À LA RÉSERVE DES EAUX POUR FINANCER  
CERTAINS PROJETS (EXERCICE FINANCIER 2012)**

ATTENDU l'adoption du budget 2012 conformément à la résolution numéro 2011-12-603 ;

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2012-2013-2014 conformément à la résolution numéro 2011-12-604 ;

ATTENDU le financement de certains projets par la réserve des eaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **252 000 \$** à la réserve des eaux pour financer les projets suivants :

Service	Description	Montant Alloué
Travaux publics	Équipements spécialisés	3 500 \$
Travaux publics	Surpreneur #6	35 000 \$
Travaux publics	Aération étangs 3 & 4	34 500 \$
Travaux publics	Barrage à la CTE	30 000 \$
Travaux publics	Remplacement des trémis doseurs de chaux	20 000 \$
Travaux publics	Mise à niveau des compteurs d'eau	25 000 \$
Travaux publics	Transmetteurs niveau 3 réservoirs	6 000 \$
Travaux publics	Étude prélim. modification drain plancher CTE	10 000 \$
Travaux publics	Remplacement tuiles plancher cuisine CTE	1 000 \$
Travaux publics	Rechloration secteur Adamsville	12 000 \$
Travaux publics	Balancement du réseau d'aqueduc	25 000 \$
Serv. techniques	Étude de capacité des étangs aérés	20 000 \$
Serv. techniques	Recherche + élim. eaux parasites égoûts sanitaires	30 000 \$
		<hr/>
		252 000 \$

**ADOPTÉE**

**2012-04-146**

**FINANCEMENT DE CERTAINS PROJETS PAR LE FONDS DE  
ROULEMENT (EXERCICE FINANCIER 2012)**

ATTENDU l'adoption du budget 2012 conformément à la résolution numéro 2011-12-603 ;

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2012-2013-2014 conformément à la résolution numéro 2011-12-604 ;

ATTENDU le financement de certains projets par le fonds de roulement;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter la somme de **492 080 \$** au fonds de roulement pour financer les projets suivants :

Service	Description	Montant Alloué
Greffe	REPLACEMENT DES OUTILS DE GESTION DOCUMENTAIRE	55 000 \$
Police	VÉHICULES DE PATROUILLE	40 000 \$
Police	ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS	11 200 \$
Police	RÉAMÉNAGEMENT POSTE DE POLICE	15 000 \$
Incendies	RÉPARATION VÉHICULE D'ÉLÉVATION (241)	82 500 \$
Incendies	RÉNOVATION CASERNE 3	5 000 \$
Travaux publics	ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS TRAVAUX PUBLICS	25 000 \$
Informatique	ARCHITECTURE WINDOWS/SERVER/EXCHANGE/OFFICE 2010	128 350 \$
Loisirs	RÉFECTION DES PLANCHERS HALL ET DOJO ARÉNA	13 800 \$
Loisirs	RÉHABILITATION TERRAIN DE SOCCER PARC PAQUETTE	26 730 \$
Loisirs	RÉAMÉNAGEMENT PARC DU LAC BROMONT	20 000 \$
Loisirs	AMÉLIORATION INSTALLATIONS DE TENNIS CREGD	5 000 \$
Loisirs	SIGNALISATION BIBLIOTHÈQUE	6 000 \$
Loisirs	AMÉNAGEMENT PARC DU DOMAINE DU BOISÉ	21 000 \$
Serv. Techniques	PROGRAMME DE GESTION DES EAUX PLUVIALES	5 000 \$
Tourisme	RÉFECTION TOITURE BUREAU ACCUEIL TOURISTIQUE	32 500 \$
		492 080 \$

Que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) à cinq (5) ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

**ADOPTÉE**

**2012-04-147**

#### **ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2012**

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparés par le directeur des finances et trésorier en date du 31 mars 2012 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
 APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires au 31 mars 2012, celle-ci étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

**ADOPTÉE**

**2012-04-148**

#### **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE l'appel d'offres sur invitation #006-TP-I-12 a été lancé le 15 mars dernier et que quatre (4) firmes ont été invitées à présenter une soumission;

ATTENDU QUE l'ouverture des quatre (4) soumissions reçues a eu lieu publiquement le 30 mars 2012 et que les services municipaux ont procédé à l'analyse de leur conformité;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière pour l'année 2012 à **CALCLO inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, aux prix et conditions de sa soumission déposée et d'autoriser à cette fin, une dépense maximale de **59 887,61 \$**, incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2012-04-149**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN NOUVEAU PROTOCOLE  
D'ENTENTE POUR LE PROJET « VAL-3 » (RUE ENRIGHT)**

ATTENDU QU'en 2007 la Ville a conclu une entente relative à des travaux municipaux pour le projet « Val des Irlandais – Phase 3 » (Rue Enright) ;

ATTENDU QUE cette entente est échue depuis le 2 septembre 2009 et que les travaux ne sont pas terminés ;

ATTENDU QU'une nouvelle entente concernant des travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Francine Désourdy de réaliser les travaux municipaux dudit projet ;

ATTENDU QUE les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2012-ENR-22 entre la *Ville de Bromont* et *Francine Désourdy*, relatif aux travaux municipaux dudit projet immobilier satisfont les deux (2) parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services techniques de la Ville à signer le protocole d'entente P2012-ENR-22, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites et qu'exceptionnellement dans le présent cas, le Conseil accepte que le projet déroge à la partie 4.2 de la section 6 du « guide de conception technique et de préparation de projets en infrastructures » pour les raisons suivantes :

Que la résolution numéro 2006-09-489 du conseil municipal a déjà autorisé la signature d'un protocole d'entente pour la construction d'une rue non-pavée dans ce projet;

Que le précédent protocole d'entente a été signé en 2007, et les travaux qui y étaient projetés sont en grande partie réalisés, seuls certains travaux correctifs sont requis afin de compléter la rue.

**ADOPTÉE**

2012-04-150

**MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC  
IMMOBILIER SKI BROMONT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX  
MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU PROJET « LES PRÉS-VERTS »**

ATTENDU QUE la Ville a approuvé par sa résolution 2012-03-090, adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 5 mars 2012, la signature d'un protocole d'entente avec Immobilier Ski Bromont inc. afin de l'autoriser à réaliser les travaux municipaux du projet immobilier connu sous le nom de « Les Prés-verts » ;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques de la Ville et le titulaire sont d'accord pour modifier ledit protocole proposé au Conseil municipal afin de modifier le montant des garanties bancaires exigibles, et la durée de l'entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services techniques de la Ville à signer le protocole d'entente **P2012-LPV-21**, en y apportant les modifications suivantes :

- I. Établir pourcentage de la valeur de la lettre de garantie bancaire exigible à 50 % du cout des travaux, (modification à l'article 51 du protocole);
- II. Augmenter le délai de réalisation de tous les travaux présentés aux plans et devis en annexe du protocole à trois (3) ans. (modification à l'article 36 du protocole);

Le tout, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites.

**ADOPTÉE**

2012-04-151

**ACCÈS ET UTILISATION DU CENTRE RÉCRÉATIF IBM PAR  
LE CLUB DE SOCCER BROMONT POUR LA SAISON 2012**

ATTENDU QUE l'inventaire actuel des terrains de soccer municipaux ne suffit pas aux besoins du Club de soccer Bromont pour la réalisation de l'offre de service 2012 (modification de la superficie du Campus récréo éducatif Germain-Désourdy suite à l'agrandissement de l'École de la Chantignole (2011) qui ne loge dorénavant qu'un terrain de soccer à 11 joueurs et réhabilitation en cours (été 2011, été 2012) du terrain à 11 joueurs situé au Parc Paquette);

ATTENDU QUE IBM Canada Limitée permet l'accès et l'utilisation aux terrains du Centre récréatif IBM à la Ville de Bromont et au Club de soccer Bromont inc;

ATTENDU QUE les conditions d'accès et d'utilisation sont jugées très favorables;

ATTENDU QUE les coûts de cette mesure avaient été planifiés et acceptés au budget 2012 par le conseil municipal (projet d'opération 2012 SLCVC-04) :

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'enteriner, telle que rédigée, l'entente «Permission d'accès et d'utilisation / Centre récréatif d'IBM »;

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Bromont;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement des dépenses relatives à cette entente.

**ADOPTÉE**

**2012-04-152**

**ENTENTE D'UTILISATION PRIORITAIRE ET GRATUITE DES  
TERRAINS SPORTIFS AVEC LE CLUB DE SOCCER DE BROMONT  
POUR LA SAISON 2012**

ATTENDU QUE le Club de soccer de Bromont est un organisme dont le SLCVC a vérifié la conformité;

ATTENDU QUE le Club de soccer de Bromont encadre le soccer récréatif à Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose des installations sportives demandées au parc Paquette et au Campus récréo éducatif Germain-Désourdy (CREGD);

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient les activités du Club de soccer de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder au Club de soccer de Bromont l'utilisation prioritaire et gratuite des installations sportives municipales (parc Paquette et CREGD) nécessaires à la réalisation du programme de soccer récréatif à Bromont pour la saison 2012;

D'autoriser la directrice du SLCVC, madame Annie Deslauriers, à signer l'entente d'utilisation des plateaux et d'équipements sportifs pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**



2012-04-153

**APPUI À UNE FÊTE DE QUARTIER – PLAGES ET LOISIRS DU  
PARADIS DE BROME INC.**

ATTENDU QU'une fête gratuite et ouverte à tous les résidents du quartier Lac Bromont sera organisée le 24 juin prochain par l'organisme *Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc.* au Lac Bromont;

ATTENDU QUE les responsables de la fête ont pris contact avec le SLCVC pour solliciter l'aide de la Ville pour une demande de subvention visant à les soutenir dans l'organisation de cette fête;

ATTENDU QUE le budget prévoit un montant pour venir en aide, dans une certaine mesure, aux citoyens désirant organiser une fête gratuite et ouverte à tous;

ATTENDU QUE la fête organisée le 24 juin prochain respecte les critères d'une « Fête de quartier »;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une disponibilité financière de **250\$** toutes taxes incluses à l'organisme *Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc.* pour soutenir l'organisation d'une fête de quartier le 24 juin prochain et d'émettre gratuitement tous les permis nécessaires;

Que le versement de cette somme sera effectué par le directeur du Service des finances de la ville suite à la réception et à la validation des factures présentées par l'organisme;

Le tout, conditionnellement à l'obtention d'une preuve d'assurances de cet organisme pour la tenue de cette fête le 24 juin 2012.

**ADOPTÉE**

2012-04-154

**IDENTIFICATION DU BÂTIMENT ABRITANT LA  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

ATTENDU QU'il est souhaitable que la bibliothèque soit identifiée pour faciliter son repérage;

ATTENDU QUE ce projet d'identification a été accepté dans le cadre du budget prévu pour l'année 2012;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De procéder à l'identification extérieure de la bibliothèque municipale de Bromont située au 37, chemin de Gaspé, en lettrage d'aluminium d'une hauteur de 500mm au fini argent brossé, avec la dénomination «Bibliothèque», tel que montré aux croquis soumis au soutien des présentes;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de **3500\$**;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'appliquer au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2012-04-155**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE  
CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE 2012**

ATTENDU QU'il est important que le Comité consultatif de la famille de Bromont demeure au fait des dernières nouvelles et innovations en matière familiale;

ATTENDU QUE le 24e colloque Carrefour action municipale et famille aura lieu les 1er et 2 juin 2012 à Charlevoix et que Madame Catherine Lamontagne, présidente du Comité consultatif de la famille de Bromont est intéressée à y participer;

ATTENDU QUE la participation d'un membre du Comité consultatif de la famille de Bromont à ce colloque s'inscrit dans un contexte d'apprentissage et de familiarisation du milieu action municipale et famille pouvant être bénéfique pour le Comité et par le fait même pour la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget 2012 pour la participation de membres du Comité consultatif de la famille de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Mesdames Marie-Eve Lagacé et Catherine Lamontagne à participer au 24<sup>e</sup> colloque Carrefour action municipale et famille ayant lieu les 1er et 2 juin 2012 dans la région de Charlevoix;

De défrayer les frais d'inscription et de repas pour la participation de Mesdames Lagacé et Lamontagne à ce colloque et d'autoriser à cette fin, une dépense maximale de 850\$, tel que prévu dans le cadre budgétaire 2012, et sur présentation des pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**2012-04-156**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ  
DE CIRCULATION TENUE LE 24 FÉVRIER 2012**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée du comité de circulation tenue le 24 février 2012 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU**

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du comité de circulation tenue le 24 février 2012, tel que rédigé;

D'entériner toutes les recommandations faites par les membres du comité de circulation lors de ladite assemblée.

**ADOPTÉE**

**2012-04-157**

**AJOUT DE SIGNALISATION AUX ABORDS DE L'ARÉNA DE BROMONT**

ATTENDU le récent réaménagement des voies d'accès et du stationnement de l'Aréna (2010-2011);

ATTENDU QUE la sécurité des usagers de l'Aréna et des automobilistes est une préoccupation;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'implanter une signalisation «Zone débarcadère seulement» sur la rue John-Savage devant le trottoir aménagé à cette fin devant l'Aréna;

D'implanter une signalisation «Stationnement 10 minutes» de la fin du trottoir rue John-Savage devant l'Aréna aux abords de l'intersection Pierre-Bellefleur;

D'implanter une signalisation «Stationnement interdit» dans le stationnement de l'Aréna, face au trottoir menant aux portes et du côté EST entre l'intersection du boulevard de Montréal et le coin de la voie d'accès au stationnement de la Place des Sommets.

**ADOPTÉE**

**2012-04-158**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ÉGARD D'UN GARAGE ATTENANT À UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE AU 120, RUE DE LOUIS-HÉBERT**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant à réduire la marge arrière exigée de 15 mètres à 14,7 mètres pour un garage attenant à une résidence unifamiliale au 120, rue de Louis-Hébert a été déposée;

ATTENDU QUE la fondation du bâtiment a été coulée à 14,77 mètres et qu'il s'agit d'une erreur de l'entrepreneur de coffrage;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE personne ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication de l'avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande de dérogation mineure à l'effet de réduire la marge arrière exigée de 15 mètres à 14,7 mètres pour un garage attenant à une résidence unifamiliale située au 120, rue de Louis-Hébert.

**ADOPTÉE**

**2012-04-159**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À UNE  
COUPE D'ARBRE SUR LA RUE CHAMPLAIN**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure relative à une coupe d'arbre situé sur le terrain du Château Bromont a été déposée;

ATTENDU QU'une épinette nuit à la visibilité d'un panneau publicitaire, tel que montré sur une photo déposée au soutien de la demande;

ATTENDU QU'une lettre d'un arboriste a également été déposée au dossier faisant l'objet des présentes;

ATTENDU QUE la direction du Château Bromont désire replanter une nouvelle épinette d'une hauteur de dix (10) pieds un peu plus en retrait;

ATTENDU QUE l'arbre mature est en santé et fait partie du paysage de la route panoramique qu'est la rue Champlain;

ATTENDU QUE selon le comité le fait de ne pas accorder la dérogation mineure ne causerait pas un préjudice majeur au requérant puisque l'affichage en direction de la station de ski n'est pas affecté par la présence de l'arbre ;

ATTENDU QUE personne ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication de l'avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la demande de dérogation mineure visant la coupe d'un arbre situé sur le terrain du Château Bromont, sur la rue Champlain;

D'interdire l'élagage de cet arbre qui se situe sur une route panoramique.

**ADOPTÉE**

**2012-04-160**

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À  
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE NOUVELLE  
MAISON BIFAMILIALE SITUÉE AU 164-166 RUE BAGOT**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une nouvelle maison unifamiliale avec logement d'appoint située au 164-166 rue Bagot a été déposée :

ATTENDU QUE l'architecture proposée par le requérant s'harmonise à l'ensemble du projet intégré initialement développé et approuvé selon la recommandation 2009-03-11 du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'aspect extérieur original sera conservé, à l'exception de l'ajout d'une mezzanine qui modifiera légèrement la pente du toit et augmentera légèrement la hauteur de l'édifice;

ATTENDU QUE la dimension de la façade du bâtiment présentée sera telle que celle des bâtiments existants;

ATTENDU QUE la modification mineure de la façade s'harmonisera bien avec les trois autres immeubles du projet compte tenu de la pente descendante du terrain, tel que montré sur le plan déposé au soutien des présentes :

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle maison bifamiliale située au 164-166 rue Bagot.

**ADOPTÉE**

**2012-04-161**

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À  
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE NOUVELLE  
RÉSIDENCE SITUÉE AU 222, RUE ROBERTS (PROJET STEVALKA)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence située au 222, rue Roberts (projet Stevalka) a été déposée:

ATTENDU QUE la demande répond à la plupart des critères et à tous les objectifs du PIIA approuvé (Forêt Sheffington);

ATTENDU QUE la pierre utilisée sera Arriscraft - Shadow Stone, soit la même que celle utilisée pour la première résidence construite dans le cadre du projet sur la rue Sheffington;

ATTENDU QUE les résidences dont les superficies de plancher ne respectent pas les superficies minimales prévues dans le PIIA initial, soient de 175 m<sup>2</sup> pour un étage et de 275 m<sup>2</sup> pour deux étages, n'auront plus à être présentées au CCU ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence située au 222, rue Roberts, dans le projet de développement domiciliaire Stevalka.

**ADOPTÉE**

128

2012-04-162

**SUIVI D'UNE DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET  
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE ENSEIGNE  
DÉTACHÉE POUR UN COMMERCE (CLINIQUE DENTAIRE  
CLERMONT) SITUÉ DANS LE SECTEUR PATRIMONIAL**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une enseigne détachée pour la Clinique dentaire Clermont située sur la rue Shefford, dans le secteur patrimonial, avait été déposé au CCU de novembre 2011;

ATTENDU QUE le CCU avait repoussé la première demande jusqu'à la révision de la réglementation sur la rue Shefford avec l'objectif d'uniformiser les affiches détachées et d'éviter la démultiplication des affiches sur poteaux sur la rue Shefford;

ATTENDU QUE le report de la demande avait comme objectif d'éviter l'installation de deux affiches détachées pour les deux commerces mitoyens du bâtiment de la clinique dentaire;

ATTENDU toutefois que le commerce dans le bâtiment mitoyen a fait le dépôt d'une lettre au directeur de l'urbanisme renonçant à installer une affiche détachée sur la rue Shefford pour son commerce et confirmant son approbation quant à l'affichage de la Clinique;

ATTENDU QUE la réglementation stipule que l'enseigne doit se trouver à 1 mètre de la ligne de rue, ainsi qu'à un mètre du bâtiment et avoir une forme régulière;

ATTENDU QUE les matériaux proposés sont conformes à la réglementation pour le secteur patrimonial;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande d'implantation et d'intégration architecturale d'une enseigne détachée pour un commerce (Clinique dentaire Clermont) située dans le secteur patrimonial, conditionnellement à ce que :

- le concept soit revu pour avoir une forme régulière similaire à l'affiche rattachée au bâtiment;
- la dimension de l'enseigne ne devrait pas être supérieure à celle de la boutique voisine (art de vivre);
- l'aménagement paysager soit réalisé à même le sol et non dans un bac trop massif pour la cour avant;
- le poteau supportant l'affiche devrait être simple et non agrémenté des détails qui rendent l'affiche plus chargée;
- l'implantation finale de l'affiche soit déposée à la Ville sur un plan d'implantation, démontrant que l'affiche sera conforme à la réglementation (*article 378 du règlement de zonage : La distance entre la projection de l'enseigne au sol et toute ligne de rue ne doit pas être inférieure à 1m ; cette distance minimale s'applique également par rapport à un bâtiment*).

**ADOPTÉE**

2012-04-163

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À  
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UN BÂTIMENT  
COMMERCIAL SITUÉ SUR LA PLACE WEST SHEFFORD**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un bâtiment commercial situé sur la Place West Shefford a été déposée :

ATTENDU QU'une brève description du projet et des usages qui y sont projetés ainsi qu'un échéancier des travaux ont été déposés;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement extérieur utilisés seront les suivants :

- Toiture métallique (identique au bâtiment IGA)  
Metal Architectural (MAC)  
Vert Anglais – M-HQC 966
- Mouluration de bois  
Benjamin Moore – HC-85  
Daim
- Déclin de bois  
Benjamin Moore – HC-105  
Sable gaspésien
- Cadrage d'aluminium des fenêtres  
Benjamin Moore – 2082-10  
Nougat
- Volets  
Gentek – 545  
Vert hollandais XL
- Structure de bois  
Poutres et colonnes (identiques au IGA)  
Cabot – Redwood
- Pierre de culture (Identique au IGA)  
Pierre JR – Lanaudière 345

ATTENDU QUE bien que le plan concept de l'aménagement paysager ait été approuvé pour le centre commercial, le conseil considère qu'un plan d'aménagement paysager pour le pourtour du nouveau bâtiment et du stationnement devrait être déposé afin d'être conforme au règlement sur les PIIA ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un bâtiment commercial situé sur la Place West Shefford, conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager réalisé par un architecte-paysagiste pour le pourtour du nouveau bâtiment et du

130

stationnement assorti d'une garantie bancaire d'un montant équivalent à la valeur des travaux.

**ADOPTÉE**

**2012-04-164**

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UN NOUVEAU STATIONNEMENT DANS LA ZONE PATRIMONIALE (PLACE MACPHERSON)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un nouveau stationnement dans la zone patrimoniale (Place MacPherson) a été déposée :

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver la demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un nouveau stationnement dans la zone patrimoniale (Place MacPherson) sous réserve des conditions suivantes:

- Que le stationnement réponde à toutes les normes du zonage en vigueur;
- Qu'une garantie financière équivalente à 100% de la valeur des travaux de paysagement (excluant le pavage) soit déposée;
- Qu'une marge de recul soit prévue pour les cases situées dans la partie sud-ouest du stationnement;
- Qu'un écran architectural autour des conteneurs à déchets soit installé;
- Que certains détails soient fournis pour les premières cases situées près de l'entrée charretière.

**ADOPTÉE**

**2012-04-165**

**DEMANDE RELATIVE À UNE MODIFICATION AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DU PROJET « VAL DES IRLANDAIS » (RUE MISSISQUOI NORD)**

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé la résolution 2011-05-06 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) visant à permettre des résidences avec une architecture de l'approbation du PIIA du projet « Val des Irlandais »;

ATTENDU QUE le promoteur aurait aimé y intégrer la partie de la rue Missisquoi située dans la zone R02-206;

ATTENDU QUE le conseil considère que la partie de la rue Missisquoi à partir du lot 4 346 514 pourrait être appropriée pour des résidences plus contemporaines;



**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande relative à la modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet « Val des Irlandais » - rue Missisquoi Nord telle que soumise au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2012-04-166**

**RETRAIT DU CARACTÈRE PUBLIC AU LOT 4 804 055, CADASTRE  
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE  
BROME, RUE DES FOUGÈRES**

ATTENDU QUE la compagnie 9230-0185 Québec inc. est propriétaire du lot 4 804 072, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur la rue des Fougères, propice à la construction résidentielle;

ATTENDU QU'à l'arrière de ce lot, une bande de terrain appartient à Ville de Bromont et fait partie du réseau de sentiers de ce secteur sans qu'un sentier n'y soit aménagé. Elle est identifiée comme étant les lots 4 804 055 et 4 804 056, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QU'en raison de la modification du lotissement originalement prévu du prolongement de la rue des Fougères, une partie de cette bande de terrain, soit le lot 4 804 055, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, est maintenant comprise à l'intérieur du lot appartenant à la compagnie 9230-0185 Québec inc.;

ATTENDU QUE pour Ville de Bromont, le lot 4 804 055, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, n'est plus d'aucune utilité puisqu'il est situé à l'extérieur de la bande de terrain du réseau de sentiers;

ATTENDU QUE Ville de Bromont consent à vendre le lot 4 804 055, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à la compagnie 9230-0185 Québec inc.;

ATTENDU QU'avant que Ville de Bromont vende ce lot, elle doit lui retirer son caractère public;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De retirer le caractère public au lot 4 804 055, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, d'une superficie de douze mètres carrés et cinq dixièmes (12,5 m<sup>2</sup>).

**ADOPTÉE**

**2012-04-167**

**VENTE DU LOT 4 804 055, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, À 9230-0185 QUÉBEC  
INC., RUE DES FOUGÈRES**

ATTENDU QUE la compagnie 9230-0185 Québec inc. est propriétaire du lot 4 804 072, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur la rue des Fougères, propice à la construction résidentielle;

ATTENDU QU'à l'arrière de ce lot, une bande de terrain appartient à Ville de Bromont et fait partie du réseau de sentiers de ce secteur sans qu'un sentier n'y soit aménagé. Elle est identifiée comme étant les lots 4 804 055 et 4 804 056, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QU'en raison de la modification du lotissement originalement prévu du prolongement de la rue des Fougères, une partie de cette bande de terrain, soit le lot 4 804 055, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, est maintenant comprise à l'intérieur du lot appartenant à la compagnie 9230-0185 Québec inc.;

ATTENDU QUE pour Ville de Bromont, le lot 4 804 055, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, n'est plus d'aucune utilité puisqu'il est situé à l'extérieur de la bande de terrain du réseau de sentiers;

ATTENDU QUE Ville de Bromont consent à vendre le lot 4 804 055, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à la compagnie 9230-0185 Québec inc.;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de vente rédigé par Me Louis Meunier, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont vende à la compagnie 9230-0185 Québec inc. le lot 4 804 055, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de douze mètres carrés et cinq dixièmes (12,5 m<sup>2</sup>);

D'accepter le projet d'acte de vente tel que soumis par Me Louis Meunier, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont ledit acte de vente à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2012-04-168**

**CESSION D'UNE SERVITUDE EN FAVEUR DE BELL CANADA ET  
HYDRO-QUÉBEC CONCERNANT LE LOT 2 593 793, CADASTRE  
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE  
SHEFFORD, BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire du lot **2 593 793**, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, ayant façade sur le boulevard de Bromont;

ATTENDU QUE les infrastructures de Bell Canada et Hydro-Québec pour la desserte d'une partie du projet du Carrefour Champêtre doivent emprunter une parcelle de ce lot appartenant à Ville de Bromont, localisé sur le terrain du Bureau d'accueil touristique;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est consentante à céder une servitude à Bell Canada et Hydro-Québec ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Hélène M. Goyette, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont cède une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec touchant le lot **2 593 793**, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, ayant une superficie de 171,4 m<sup>2</sup>, tel que montré au plan et à la description technique préparés par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5432, dossier RSM10400114-4 ;

D'accepter le projet d'acte de servitude à cet effet, tel que soumis par Me Hélène M. Goyette, notaire ;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

## **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

**2012-04-169**

### **EMBAUCHE DE MONSIEUR CLAUDE VACHON AU POSTE DE MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE la volonté de la Ville est d'embaucher un mécanicien certifié;

ATTENDU QUE le comité de sélection, composé de monsieur Marcel L'Homme, directeur du service des Travaux publics et de madame Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, a passé plusieurs candidats en entrevue et a fait le choix d'un candidat qui répond aux exigences de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher monsieur Claude Vachon au poste de mécanicien au service des Travaux publics, à compter du 30 avril 2012, et qu'il soit assujetti à une période d'essai de six (6) mois, classe 11, en conformité avec la convention collective des employés municipaux de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2012-04-170**

**EMBAUCHE DE MADAME SABINE VANDERLINDEN AU POSTE  
DE PRÉPOSÉE AUX PERMIS**

ATTENDU QUE madame Lyse Marcoux, préposée aux permis, a pris sa retraite en date du 29 mars 2012;

ATTENDU QUE le poste a été affiché, selon la convention collective en vigueur et qu'aucun employé permanent n'a posé sa candidature ;

ATTENDU QUE madame Sabine Vanderlinden a posé sa candidature, qu'elle a déjà travaillé à la Ville et qu'elle répond aux exigences de la Ville demandées pour le poste;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher madame Sabine Vanderlinden au poste de préposée aux permis au service de l'urbanisme, de la planification et du développement durable, à compter du 2 avril 2012, et soit assujettie à une période d'essai, selon l'article 4.01 b), au salaire de la classe 8, conformément à la convention collective en vigueur des employés municipaux de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2012-04-171**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU  
LIEUTENANT EN PRÉVENTION INCENDIE**

ATTENDU QUE le contrat actuel de monsieur Carol Labrecque se termine le 6 avril 2012 ;

ATTENDU QUE la Ville est prête à renouveler son contrat ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du contrat de travail de monsieur Carol Labrecque ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver, tel que rédigé, le contrat de travail de Monsieur Carol Labrecque pour une période d'un (1) an, selon le nouveau contrat, soit du 9 avril 2012 au 8 avril 2013 et que ledit contrat fasse partie intégrante de la résolution ;

D'autoriser madame Quinlan, mairesse, et madame Hanoul, directrice des ressources humaines, à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2012-04-172**

**APPUI À L'ÉVÈNEMENT DES JOURNÉES « PORTES OUVERTES »  
DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES  
CANTONS DE L'EST**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est organise pour une deuxième édition des journées « Portes ouvertes » avec spectacles aériens et exposition statique d'aéronefs;

ATTENDU QU'ils désirent inviter un pilote acrobatique canadien de renommée internationale;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'évènement des Portes ouvertes à la Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est qui aura lieu les 30 juin et 1er juillet 2012, malgré la réglementation municipale en vigueur notamment en regard des nuisances;

D'autoriser le prêt de poubelles, bacs à recyclage et barrières antiémeutes afin d'encadrer la tenue de cet évènement.

**ADOPTÉE**

**2012-04-173**

**DEMANDE D'APPUI À LA FÊTE DU CHOCOLAT - ÉDITION 2012**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la Fête du chocolat est un événement grand public et familial créé en basse saison touristique;

ATTENDU QUE la Fête du chocolat, aura lieu les 19, 20, 21 et 26, 27 mai prochain;

ATTENDU QU'une somme budgétaire de 12 000\$ est disponible;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser à la Fête du chocolat de Bromont une disponibilité financière de 12 000 \$ toutes taxes incluses. Ce montant sera versé à titre de subvention qui devra servir à payer ou rembourser des fournisseurs ou autres services essentiels identifiés dans les prévisions budgétaires déposées, et, nonobstant toute forme d'honoraire, jusqu'à un maximum de 12 000\$;

Que les versements seront effectués par le directeur du Service des finances de la ville suite à la réception et à la validation des factures présentées par la Fête du chocolat;

D'accorder à la Commissaire touristique le pouvoir de signer pour et au nom de la Ville la convention de partenariat tel que soumise, avec le représentant de la Fête du chocolat et de contrôler, organiser et évaluer la participation de la Ville et des promoteurs.

**ADOPTÉE**

**2012-04-174**

**DEMANDE D'APPUI AU CENTRE NATIONAL DE CYCLISME  
DE BROMONT**

ATTENDU QU'annuellement, le Centre national de cyclisme de Bromont (CNCB) doit investir beaucoup de temps et d'argent pour l'entretien de la piste de BMX en plus de concentrer ses efforts au développement et à la promotion du sport dans la région ;

ATTENDU QUE le CNCB dispose de la meilleure grille de départ au Québec, d'une piste fonctionnelle, d'un club en bonne santé et d'un achalandage annuel de près de 2000 cyclistes en BMX en plus des visiteurs occasionnels ;

ATTENDU QUE le BMX est un sport en pleine croissance et désormais un sport olympique ;

ATTENDU QUE la piste se veut porteuse de projets et d'événements de BMX prometteurs;

ATTENDU QUE le vélo constitue un produit d'appel et fait partie des axes de développement mentionné dans le plan de développement touristique;

ATTENDU QUE le projet proposé par le CNCB d'aménagement d'une halte d'information et d'un stationnement aide à bonifier l'offre touristique cycliste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder sur présentation de factures, une aide financière de **2 500 \$** au Centre national de cyclisme de Bromont pour couvrir une partie des frais d'entretien annuel de leur piste de BMX, ainsi que l'aménagement d'une halte d'information et d'un stationnement et fournir l'assistance du Service des travaux publics (machinerie, matériaux, main d'œuvre), selon leur capacité et disponibilité;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2012-04-175**

**AUTORISATION AU PASSAGE DU MINITOUR IGA CHARLES-  
BRUNEAU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation de passage a été présentée par la Fédération québécoise des sports cyclistes, à l'occasion d'une randonnée cycliste qui aura lieu le samedi 2 juin prochain, dans le cadre du Mini-Tour IGA Charles-Bruneau;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QU'il s'agit d'un événement en lien avec la famille et la santé puisqu'il s'inscrit dans le cadre d'une collecte de fonds pour venir en aide aux enfants atteints de cancer, la totalité des fonds recueillis étant versée à la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau;

ATTENDU QUE ce déploiement de plusieurs centaines de cyclistes suivra un circuit panoramique de 40 km autour du lac Brome;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le passage du Mini-tour IGA Charles-Bruneau sur le territoire de la Ville de Bromont, le samedi 2 juin 2012, entre 9h et 16h, ayant comme point de départ et d'arrivée le Marché IGA Lambert de Bromont et empruntant un trajet sur le boulevard de Bromont, tel que soumis au soutien des présentes;

Que le service de police assure une surveillance étroite de la circulation de même qu'une escorte policière des cyclistes lors du passage du Tour et qu'il soit sur place pour faire de la prévention afin sensibiliser les gens à la sécurité à vélo.

**ADOPTÉE**

**2012-04-176**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES  
PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE COWANSVILLE ET  
RÉGION**

ATTENDU QUE l'Association des personnes handicapées physiques de Cowansville et région (APHPCR) a présenté à nouveau cette année une demande d'aide financière à la Ville de Bromont dans le cadre de sa levée de fonds pour son projet d'Accessibilité universelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une aide financière de **1 000\$** à l'Association des personnes handicapées physiques de Cowansville et région dans le cadre de ses activités de levée de fonds;

De transmettre copie de la présente résolution au regroupement des Gens d'Affaires de Bromont (GAB) de manière à solliciter leur appui à cette cause qui vise notamment à promouvoir une meilleure accessibilité des commerces et équipements collectifs offerts au public dans la région.

**ADOPTÉE**

2012-04-177

**APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT CONCERNANT LA  
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE PROJET  
DE PROLONGEMENT DU TRAIN DE BANLIEUE**

ATTENDU QUE la Ville de Farnham a transmis à la Ville de Bromont une demande d'appui pour la participation financière et l'appui à une demande de subvention pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un projet de prolongement du train de banlieue;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont reconnaît l'importance de développer des moyens de transport lesquels contribueraient également à l'essor résidentiel et touristique de Bromont;

ATTENDU QUE le rail est déjà existant et accessible sur les territoires des villes de Farnham, St-Jean-sur-Richelieu et Bromont;

ATTENDU QUE ce projet de transport en commun s'inscrit dans les grandes orientations du plan de développement durable de la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande de la Ville de Farnham à M. Pierre Paradis, député provincial de Brome-Missisquoi, afin d'obtenir une aide financière de 50% et jusqu'à concurrence d'un montant de 125 000\$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité quant à la réalisation d'un projet de prolongement du train de banlieue devant desservir les municipalités de St-Jean-sur-Richelieu, Farnham et Bromont;

Que la Ville de Bromont s'engage à assumer seule ou en partenariat avec des acteurs socio-économiques du milieu, une portion du coût de cette étude, conditionnellement à l'obtention d'une telle subvention et suivant un ratio à être établi à la satisfaction des trois municipalités ci-haut énumérées.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT ET CORRESPONDANCES**

**RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES 2012**

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CONSEILLER  
RÉAL BRUNELLE**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU TRÉSORIER AU DGEQ**

**RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI SUR  
LA TARIFICATION APPLICABLE AUX CENTRES DE SKI**

**RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SHEFFORD  
DEMANDANT LA RÉFECTION DU CHEMIN SAXBY SUD**



**RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
DEMANDANT UNE ANALYSE DE FAISABILITÉ DE LA MISE EN  
PLACE D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ  
INCENDIE**

**LETTRE DE REMERCIEMENT DE MADAME MARIE BOUCHER**

**LETTRE DE REMERCIEMENT DE MADAME TERESA MAGUIRE**

**CERTIFICATS DES REGISTRES TENUS LE 2 AVRIL SUR LES  
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 993-2012 ET 994-2012**

**RÉSOLUTION ET LETTRE DE L'AGENCE DE SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE**

**COMMUNIQUÉ DE LA MRC BROME-MISSISQUOI  
RELATIVEMENT À LA COUVERTURE INTERNET HAUTE  
VITESSE SUR SON TERRITOIRE**

**2012-04-178**

**PARTICIPATION AU SOUPER BÉNÉFICE AU PROFIT DU  
REGROUPEMENT SOUTIEN AUX AIDANTS BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU QUE le souper bénéfice au profit du Regroupement Soutien aux Aidants aura lieu le 27 avril 2012 à au restaurant l'Entre-Deux à Cowansville;

ATTENDU QUE le but de ce souper bénéfice est de renseigner les participants quant aux aidants naturels tout en amassant des fonds;

ATTENDU QUE le prix du billet est de **50 \$** ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de 4 billets pour la participation de certains élus au souper bénéfice au profit du Regroupement Soutien aux Aidants Brome-Missisquoi qui aura lieu le 27 avril 2012, dès 18 h au restaurant l'Entre-Deux, pour un montant total de **200 \$**, ainsi que les frais afférents à la participation à l'évènement;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2012-04-179**

**APPUI À UNE DEMANDE POUR LA CRÉATION DE DEUX LOTS NE  
RESPECTANT PAS LA DIMENSION MINIMALE PRÉVUE À LA  
RÉGLEMENTATION SUR LE CHEMIN PERRAULT  
(LOT 2 928 622)**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Mme Lina  
140

Mandréa et M. Régis Pelletier pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 2 928 622, du cadastre officiel du Québec, circonscription de Brome, dans la municipalité de Bromont;

**CONSIDÉRANT** que ce lot fait partie de la demande à portée collective de la MRC de Brome-Missisquoi en vertu de l'article 59 de *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et a reçu une orientation préliminaire de la Commission comme un secteur pouvant faire l'objet de morcellement;

**CONSIDÉRANT** que la superficie des immeubles susmentionnés, propriété des demandeurs et visée par la demande est de 24,7 hectares et que les demandeurs aimeraient pouvoir morceler deux lots d'une superficie maximale de 5 000 mètres carrés pour une superficie totale n'excédant pas 10 000 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, savoir :

<b>CRITÈRES OBLIGATOIRES</b>		
1	<i>Le potentiel agricole du ou des lots</i>	<i>Sols de classes 5 et 7 à faible potentiel agricole. Lot situé dans un îlot déstructuré avec plusieurs résidences unifamiliales à proximité</i>
2	<i>Le potentiel agricole des lots avoisinants</i>	<i>Élevage sur des lots avoisinants. Érablière située plus au sud sur le chemin Perrault. La création de deux nouveaux lots ne devrait pas avoir d'impact sur le potentiel agricole de ces lots.</i>
3	<i>Les possibilités d'utilisation du ou de sols à des fins d'agriculture</i>	<i>Aucune analyse d'un agronome en la possession de la ville, mais la possibilité d'exploiter l'agriculture avec le nombre d'unités résidentielles à proximité est limitée.</i>
4	<i>Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants</i>	<i>Faible compte tenu de la présence de l'îlot déstructuré.</i>
5	<i>Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale</i>	<i>Le projet visé par la demande ne devrait pas causer de contrainte aux établissements de production animale.</i>
6	<i>La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture</i>	<i>Demande liée au souhait de la demanderesse de lotir ces terrains. Peu de terrains disponibles dans ce secteur</i>

		<i>de la municipalité.</i>
7	<i>L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles</i>	<i>Non applicable</i>
8	<i>L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources est et sol dans la municipalité et dans la région</i>	<i>Aucun impact</i>
9	<i>La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture</i>	<i>Non applicable</i>
10	<i>L'effet sur le développement économique de la région</i>	<i>Aucun impact</i>
11	<i>Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie</i>	<i>L'augmentation de terrains permettra d'optimiser les services municipaux pour les autres citoyens situés sur cette rue et faciliter la rentabilité pour l'offre additionnelle de service par les compagnies privées (ex : télécommunications)</i>

<b>CRITÈRES FACULTATIFS</b>		
1	<i>Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une municipalité régionale de comté</i>	<i>Aucun avis de non-conformité</i>
2	<i>Les conséquences d'un refus pour le demandeur</i>	<i>Attente additionnelle avant la décision de la Commission sur la demande à portée collective de la MRC de Brome-Missisquoi</i>

**CONSIDÉRANT** que le terrain visé jouit d'une dérogation mineure accordée par le conseil municipal lors de la séance du mois de février 2012 (no 2012-02-059), rendant l'aménagement de deux lots conformes à la réglementation de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que, de l'avis du directeur du service de l'urbanisme, de la planification et du développement durable de la Ville de Bromont, M. Jean-François L. Vachon, cette demande est conforme au plan d'urbanisme de la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande et de transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de Madame Mandréa et Monsieur Pelletier qui souhaitent obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 2 928 622, du cadastre officiel du Québec, circonscription de Brome, dans la municipalité de Bromont ;

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Que le formulaire de demande est versé au dossier de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2012-04-180**

**AUTORISATION À VIDÉOTRON POUR L'INSTALLATION  
PERMANENTE DE TROIS (3) TOURS DE  
TÉLÉCOMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE Vidéotron désire déployer son réseau 3G pour desservir une partie de la population des environs, notamment les usagers de l'autoroute 10;

ATTENDU QUE Vidéotron désire installer trois (3) tours permanentes de plus de 40 mètres à certains endroits déterminés dont deux sont situés sur le territoire bromontois;

ATTENDU QU'en vertu de la réglementation fédérale applicable, de telles antennes peuvent être installées malgré toute réglementation municipale, mais que les représentants de Vidéotron désirent néanmoins obtenir une autorisation préalable de la Ville avant de procéder à l'installation du matériel décrit précédemment;

ATTENDU QUE suite à des négociations, les parties ont convenu des conditions devant encadrer la finalisation des aménagements à intervenir en vue de la réalisation des présentes;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont accorde son autorisation à Vidéotron pour l'installation permanente de trois tours dans le but d'améliorer la desserte du réseau câblé sur le territoire et ce, aux conditions à être prévues dans un l'approbation du bail et des plans à être soumis à une assemblée subséquente de ce Conseil, incluant notamment l'engagement pris par Vidéotron d'accorder l'hébergement gratuit des équipements municipaux de communications et d'urgence sur la tour située sur le Mont Brôme (site ME528-05).

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Dix (10) personnes font des interventions sur divers sujets tels que :

- Demande de suivi sur un projet qui serait prévu sur le lot 2 591 326 entre les rues Shefford et des Randonneurs et qui sème l'inquiétude auprès de résidents du Carré des Pins.
- Plainte d'un résident de la rue Shefford à l'égard du tracé de la piste cyclable qui longe sa cour arrière ce qui lui enlève beaucoup d'intimité, en plus des désagréments causés par la fréquentation de nombreux chiens dont les propriétaires ne ramassent pas toujours les excréments; il suggère d'augmenter le tarif à 350\$ / licence pour chaque chien. Il déplore également qu'il ne lui soit pas possible d'aménager une portion de son terrain bordant le ruisseau qui y est contigu.

- Demande de suivi sur les travaux de réfection et l'aménagement d'un stationnement projetés sur la rue de l'Horizon, suite au dépôt d'une lettre à la séance du conseil municipal du 5 mars 2012.
- Remerciement pour la participation de la Ville au «Souper dans le Noir» au profit de l'organisme L'O.E.I.L.
- Plainte concernant le mauvais état de la rue du Bosquet et appui à la demande de réfection de la rue de l'Horizon.
- Commentaire d'un citoyen qui se porte candidat à l'élection partielle du district #2, M. Yves Gosselin, à l'effet qu'en 1950, le site actuel de L'Association Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. était localisé en zone inondable et considérant la problématique d'inondations fréquentes dans ce secteur, il propose de redonner à la nature ce qui lui appartient.
- Un autre citoyen, M. Alain Émond, annonce qu'il est également candidat à l'élection partielle du district #2. Il fait état des principaux souhaits et de la vision que lui ont partagés certains résidents du quartier Lac Bromont qu'il a rencontrés et il questionne le conseil municipal sur l'évolution de la dette municipale au cours des deux prochaines années.
- Remerciement pour la contribution financière de la Ville à la fête de quartier organisée par L'Association Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. le 24 juin prochain.
- Comparaison de limites de vitesse sur diverses voies de circulation plus passantes et demande d'investissement dans des travaux majeurs sur une section du boulevard de Bromont, en plus d'y réduire la limite de vitesse actuelle de 80km/h. Proposition d'y installer un photo-radar.
- Une résidente de la rue du Bosquet appuie la proposition précédente de fermeture de la rue de l'Horizon et implore le conseil municipal d'intervenir sur l'état lamentable d'une portion de cette rue, craignant que cela se détériore davantage au cours des prochains jours. Un autre résident ajoute qu'il a déjà dénoncé la problématique au service des Travaux publics et qu'il s'agit surtout du côté Est de la rue.
- Commentaire sur la fluctuation des prix des soumissions relativement au contrat annuel d'abat-poussière traité au sujet 6.2.1
- Une citoyenne se dit déçue que la MRC ait retenu l'option de Xplornet ajoutant en avoir déjà fait une utilisation qu'elle considérait insatisfaisante ; elle aurait aimé que la Ville négocie dans le cadre de son entente avec Vidéotron pour l'installation des tours de télécommunications, une meilleure desserte Internet.

**2012-04-181**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 AVRIL 2012**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 22 h 00.

**ADOPTÉE**

---

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 7 mai 2012.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE